

CAMPAGNE DE PRESSE 1994

(Parution Le Figaro du 30 Septembre 1994)



France, les prothèses dentaires foutent le camp...

D'où viennent les prothèses dentaires ?

En principe, des mains d'un Prothésiste dentaire. Or actuellement 30 % des prothèses sont importées d'Asie. Ce sont ces 30 % qui fixent les prix. Des prix bas dont le consommateur ne bénéficie même pas. Moralité : de nombreux Prothésistes dentaires ne sont plus en mesure d'effectuer un travail de qualité. Car ce métier reste un artisanat. Précis, précieux. Et non reconnu.

Qui connaît les Prothésistes dentaires ?

Alors que la qualité des prothèses françaises est incontestée, le métier de Prothésiste dentaire n'a pas de véritable statut professionnel reconnu. Cette absence de réglementation entre en contradiction avec les règles en vigueur dans les autres pays Européens et ouvre la porte à bien des abus. N'importe qui en France peut créer un laboratoire, le gérer sans être soumis à une charte professionnelle. Paradoxal non ?

Que veulent les Prothésistes dentaires ?

Vivre de leur métier. Disposer d'une véritable réglementation, seule vraie garantie de qualité. Stopper les importations sauvages qui ont un effet destructeur sur la profession. Et vous permettre de mieux vivre. Quiconque a eu besoin un jour d'une prothèse dentaire sait à quel point le confort de celle-ci dépend d'un réglage minutieux, et d'un dialogue entre le Chirurgien Dentiste et le Prothésiste. Si ce savoir-faire devait disparaître, c'est votre santé qui en souffrirait. Voilà pourquoi les Prothésistes dentaires ont choisi de vous informer.

*Les Prothésistes dentaires
de France
veulent vivre!*

DEPECHES DE L'A.F.P.

- 28 Septembre 1994
- 05 Octobre 1994
- 06 Octobre 1994
- 08 Octobre 1994

EMISSIONS TELEVISEES & RADIODIFFUSEES

Emissions télévisées :
France 3 du 30 Septembre 1994 - 23 h 50
M6 - Emission Capital du 14 Octobre 1994 - 20 h 30
TF1 - Journal Télévisé - 20 h 00

Emissions radiodiffusées :
Nostalgie du 11 Octobre 1994 - 21 h 00
Europe I du 6 Octobre 1994 - 23 h 10
Europe 2
France Inter
RTL2
France info

JOURNAUX NATIONAUX

L'Express Eco - (12 Mai 1994)
Quotidien du Médecin du 03 Octobre 1994
Libération du 04 octobre 1994
Tribune du 07 Octobre 1994
Le courrier du 07 Octobre 1994)
Quotidien du Médecin du 13 Octobre 1994

JOURNAUX REGIONAUX

Est Eclair - (29 Septembre 1994)
Le Télégraphe de Brest - (29 Septembre 1994)
Dom-Tom - Mag.Economique N°30 - (Septembre 1994)
Nice Matin - (29 Septembre 1994)
Dernières nouvelles d'Alsace - (29 Septembre 1994)
Le Faucigny - (02 Octobre 1994)
Le Populaire du Centre - (04 Octobre 1994)
Lyon Matin - (07 Octobre 1994)
L'Union Reims - (07 Octobre 1994)
Nord Eclair Matin - (07 Octobre 1994)
Présent - (07 Octobre 1994)
Dernières nouvelles d'Alsace - n° 272 (22 novembre 1994)
Espace social européen - 14 Octobre 1994
Libération Champagne - (07 Octobre 1994)
Haute-Marne Libérée - (07 Octobre 1994)
Ardennais - (07 Octobre 1994)
L'Yonne Républicaine - (07 Octobre 1994)
Le Journal de Saône et Loire - (07 Octobre 1994)
Centre Presse - (07 Octobre 1994)
Le Courrier de l'Ouest - (07 Octobre 1994)
Le Berry Républicain - (07 Octobre 1994)
Var Matin - (07 Octobre 1994)
Le Maine Libre - (07 Octobre 1994)
Dépêches le Progrès - (07 Octobre 1994)
Nouvelle République du Centre Ouest - (07 Octobre 1994)

Le progrès - (07 Octobre 1994)
 La Marseillaise - (09 Octobre 1994)
 Est Républicain - (09 Octobre 1994)
 Nord Littoral - (09 Octobre 1994)
 L'Yonne Républicaine - (10 Octobre 1994)
 Le Provençal - (17 Octobre 1994)
 Le Méridional - (17 Octobre 1994)
 Dernières Nouvelles d'Alsace - (27 Octobre 1994)
 Le Républicain Lorrain - (30 Octobre 1994)
 La Dépêche du Midi - (03 Novembre 1994)
 La Nouvelle République du Centre-Ouest - (21 Novembre 1994)
 Les Dernières Nouvelles d'Alsace - (22 Novembre 1994)
 La Nouvelle République du Centre-Ouest - (23 Novembre 1994)
 L'Indépendant - (10 Décembre 1994)
 Midi Libre - (31 Décembre 1994)
 Le Courrier de la Mutualité Française - MGCIA (N°88 - Janvier 1995)
 Le Parisien - (2 Janvier 1995)
 Les Dernières Nouvelles d'Alsace - (03 Janvier 1995)

REVUES DENTAIRES

Le Chirurgien-dentiste de France - (N°719 du 12 Octobre 1994)
 Dentaire Hebdo - (13 Octobre 1994)
 Dentaire Hebdo - (15 Décembre 1994)
 Le Chirurgien-dentiste de France - (N°722 du 03 Novembre 1994)
 L'Information Dentaire - (03 Novembre 1994)
 UJCD Ile de France - (La lettre Régionale d'Information d'Octobre 94)
 Les Cahiers de Prothèse - (Décembre 1994)
 Labo Clinique - (N°37 du 27 Octobre 1994)
 Spécial Dentaire - (Janvier 1995)

AUTOUR DE LA CAMPAGNE

Kiné actualité du 13 Octobre 1994
 Profils Médico-sociaux - (08 Décembre 1994)

REVUES CHAMBRES DES METIERS

Rennes (Novembre 1994)
 Yvelines-Essonne-Val d'Oise - (Décembre 1994)
 Hauts-de-Seine (Janvier 1995)
 Périgord (Janvier 1995)

Revue de presse

Dans le numéro 26 de RFPD Actualités, vous avez pris connaissance de la teneur de la grande campagne médiatique, et notamment du dossier de presse, pièce maîtresse de cette campagne.

Les premiers effets de cette action ne se sont pas fait attendre, puisque dès le 29 septembre, Libération publiait un article.

Les pages suivantes vous permettront de parcourir une revue de presse des journaux nationaux et régionaux qui se sont fait écho des préoccupations de la profession.

Vous pourrez également constater que le Sénat a réagi, par la voix de son Président.

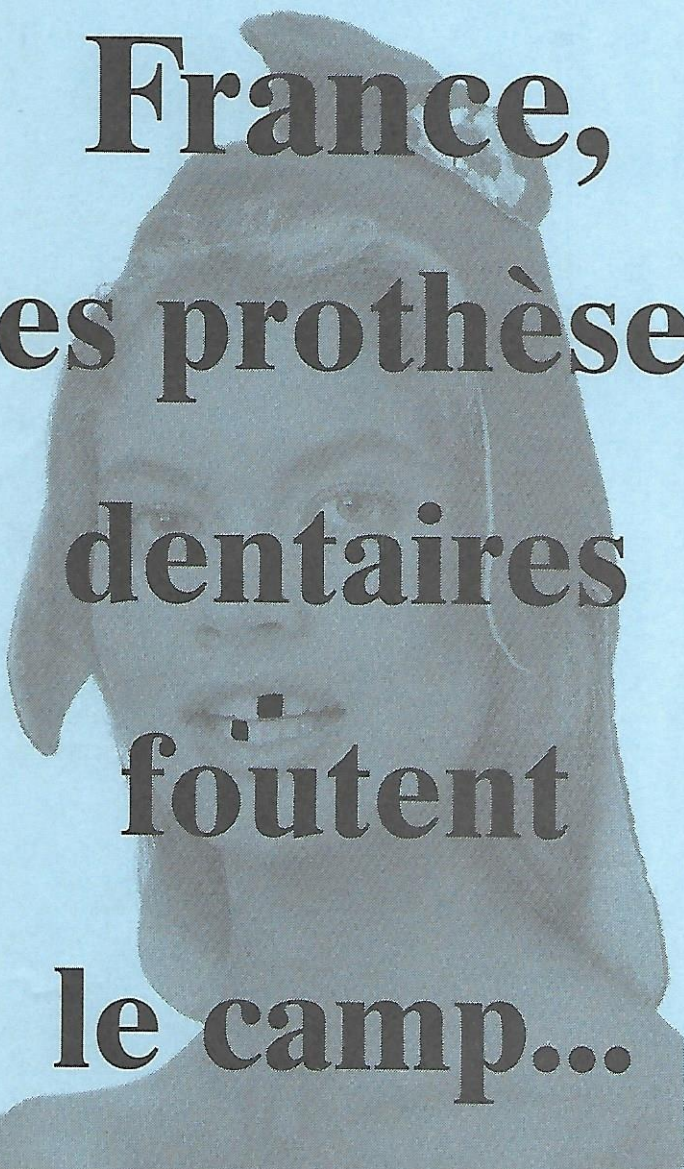
*Les mois à venir devraient être riche en échange avec les Pouvoirs publics. L'Union, par son magazine, RFPD Actualités, ne manquera pas de vous en informer en priorité, vous qui êtes adhérents et abonnés. En revanche, il nous semble nécessaire de donner une information la plus large possible sur ce qui se prépare pour l'avenir de notre profession. Il y aura donc d'ici à la fin de l'année **une information générale transmise à tous les laboratoires.***

Bien à vous,

Claude Pichard
Président National

Paru dans LE FIGARO

à l'initiative de l'UNPPD
Vendredi 30 septembre 1994



France, tes prothèses dentaires foutent le camp...

D'où viennent les prothèses dentaires ?

En principe, des mains d'un Prothésiste dentaire. Or actuellement 30 % des prothèses sont importées d'Asie. Ce sont ces 30 % qui fixent les prix. Des prix bas dont le consommateur ne bénéficie même pas. Moralité : de nombreux Prothésistes dentaires ne sont plus en mesure d'effectuer un travail de qualité. Car ce métier reste un artisanat. Précis, précieux. Et non reconnu.

Qui connaît les Prothésistes dentaires ?

Alors que la qualité des prothèses françaises est incontestée, le métier de Prothésiste dentaire n'a pas de véritable statut professionnel reconnu. Cette absence de réglementation entre en contradiction avec les règles en vigueur dans les autres pays Européens et ouvre la porte à bien des abus. N'importe qui en France peut créer un laboratoire, le gérer sans être soumis à une charte professionnelle. Paradoxal non ?

Que veulent les Prothésistes dentaires ?

Vivre de leur métier. Disposer d'une véritable réglementation, seule vraie garantie de qualité. Stopper les importations sauvages qui ont un effet destructeur sur la profession. Et vous permettre de mieux vivre. Quiconque a eu besoin un jour d'une prothèse dentaire sait à quel point le confort de celle-ci dépend d'un réglage minutieux, et d'un dialogue entre le Chirurgien Dentiste et le Prothésiste. Si ce savoir-faire devait disparaître, c'est votre santé qui en souffrirait. Voilà pourquoi les Prothésistes dentaires ont choisi de vous informer.

*Les Prothésistes dentaires
de France
veulent vivre !*

E'ha

Les prothésistes montrent les dents

Concurrencés par des produits fabriqués en Asie du Sud-Est, étranglés par les marges des dentistes, les prothésistes dentaires français se sentent sinistrés. Et leurs revendications rejoignent celle des patients.

Les prothésistes français brandissent l'étendard de la révolte. Ils viennent de lancer une campagne de publicité dont le visuel montre une vilaine Marianne édentée. *"France, tes prothèses dentaires foutent le camp"*, clame le slogan qui l'accompagne. Le message est un peu alarmiste mais les prothésistes ont des excuses. *"Cette profession est sinistrée"*, explique Daniel Foundoulis, président du Conseil départemental des associations familiales laïques (CDAFAL) de Paris. Les temps sont de plus en plus durs pour les prothésistes. D'abord les trois quart des Français ne peuvent s'offrir les prothèses dont ils ont besoin. Du coup, les 5 500 laboratoires se battent pour équiper les 25% restants. Mais l'Asie du Sud-Est leur fait une concurrence farouche en vendant des prothèses meilleur marché. *"En France, le prix de fabrication d'une céramique est d'un peu plus de 500 F, précise Claude Pichard, président de l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires (UNPPD). Nous la facturons entre 700 et 800 F au dentiste, c'est-à-dire que nous réalisons une marge de 20% environ. Or, une prothèse venue du Sud-Est asiatique coûte environ 400 F. Mais le consommateur ne verra pas la différence de prix."* Car le dentiste la mettra discrètement dans sa poche.

Indépendamment de l'origine géographique de sa prothèse, le patient devra acquitter un prix qui variera de 1 000 à 2 600 F et plus pour une prothèse en métal, de 2 500 à 4 500 F et plus pour une prothèse en céramique et de 2 000 à 4 000 F et plus pour une couronne en or (1). Ceci en fonction du standing du cabinet et de sa localisation. L'UNPPD estime ainsi qu'entre la sortie du laboratoire et la mise en bouche, la prothèse se verra appliquer par le dentiste un coefficient multiplicateur qui oscille entre 6 et 10.

Que les dentistes fassent faire une telle culbute au prix des prothèses, soit. Mais ce qui irrite le plus les associations de consommateurs, c'est que les patients n'en soient pas informés : *"Certes, la situation des prothésistes est difficile, déclare Daniel Foundoulis. Mais mon problème, c'est que le consommateur ne sait pas ce qu'il paie."* Et le CDAFAL fait de ce dernier point son cheval de bataille. *"Nous demandons qu'un devis soit fourni au patient, sur*

lequel figurent clairement le lieu où la prothèse a été fabriquée - nous trouvons normal de savoir d'où viennent nos vêtements, pourquoi serions-nous moins exigeants pour quelque chose d'aussi intime qu'une dent ? -, le montant des honoraires du laboratoire de prothèse et le montant des honoraires du dentiste. Ainsi le consommateur pourra comparer les prix et choisir son dentiste en toute connaissance de cause."

Si la prothèse a été fabriquée en Asie du Sud-Est, les patients doivent également savoir que le résultat sera souvent moins esthétique et moins fonctionnel. *"Imaginons que j'utilise des prothèses asiatiques, explique de Dr Jérôme Boutin, qui travaille avec le même artisan français depuis des années malgré les sollicitations d'officines étrangères. Je prends l'empreinte de la mâchoire de mon client, je l'envoie par avion à Singapour, elle me revient trois à quatre jours plus tard, je l'essaie et s'il y a un problème... Il me serait très désagréable de ne pas avoir mon interlocuteur à côté de moi. Dans la réalité, mon prothésiste se trouve à Versailles et moi à Saint-Cloud. Si son travail ne me convient pas, je prends mon téléphone et je lui dis : "Ta prothèse n'est pas belle..." "J'ai un contrat moral avec lui. Il me refait le travail sans me prendre un centime. Le service, c'est aussi important que la qualité de la prothèse."*

Pourtant, pas plus que ses confrères, le Dr Boutin ne souhaite fournir un devis exhaustif détaillé à ses clients. *"Les praticiens ne veulent pas que le consommateur réalise à quel point le prix de fabrication de la prothèse est faible par rapport au prix qu'ils devront acquitter à l'arrivée", déclare Claude Pichard.*

Une négociation est en cours entre les associations de consommateurs, les syndicats de dentistes et les représentants de l'État, qui bute justement sur le contenu de ce fameux devis. *"Nous ne lâcherons pas le morceau", prévient Daniel Foundoulis.*

A leur décharge, beaucoup de dentistes réalisent aujourd'hui la plus grosse partie de leur chiffre d'affaires grâce à la pose d'appareils dentaires. Cela fait des années que l'activité soins courants n'est plus rentable. Et ça n'est pas la maigre augmentation que leur a consentie la Caisse nationale d'assurance maladie qui va changer les choses. Alors les dentistes se rattrapent sur les prothèses, secteur où ils ont le droit aux dépassements d'honoraires. Et n'ont donc pas envie de se faire épingler par des consommateurs mécontents.

(1) Prix indiqués par la revue *Que Choisir* dans son numéro d'avril 1994.

Dernières Nouvelles d'Alsace

Jeudi 29 septembre 1994

"Péril jaune" pour les prothésistes dentaires

Les prothésistes dentaires se mobilisent et engagent ces prochains jours, sur le plan national, une grande campagne d'information pour défendre leur profession. Ce qui pose problèmes, et l'Alsace est concernée (depuis peu) comme d'autres régions, c'est l'importation de prothèses "à bas prix et de qualité moindre", venant du Sud-Est asiatique.

Une filière "parfaitement légale" reconnaît le syndicat des prothésistes, mais qui représente dans les faits une concurrence déloyale qui risque de mettre à mal toute la profession. Il est très facile en effet de collecter des em-

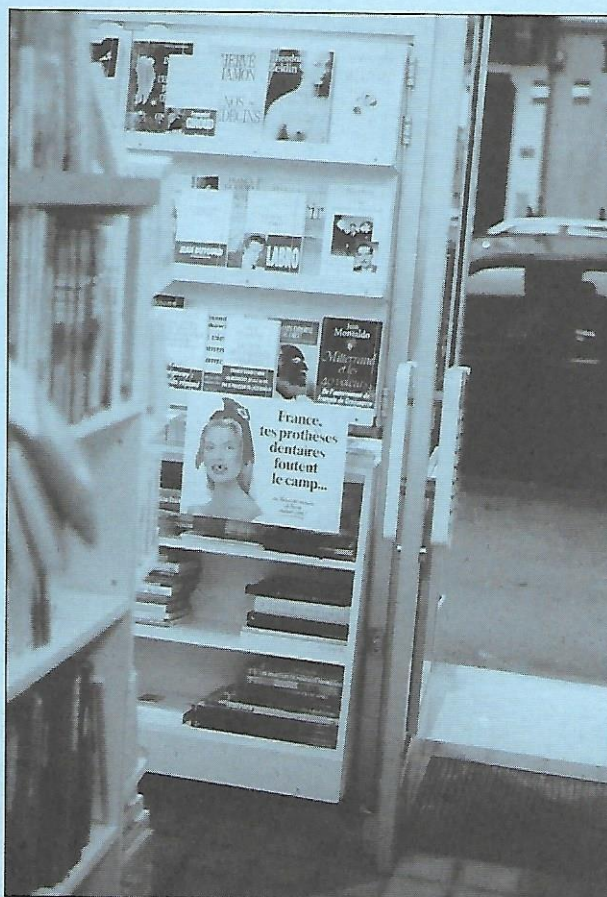
preintes dentaires réalisées par les praticiens, les expédier à un industriel en Asie, qui, quelques journées plus tard, envoie les prothèses prêtes. A un prix de base dix fois inférieur, du fait de salaires et charges sociales très bas dans ces pays.

"En France, l'ensemble des charges et taxes représente 80% de notre chiffre d'affaires" expliquent les responsables des Corporations des prothésistes dentaires d'Alsace, qui se demandent "comment maintenir structures et emplois".

En Alsace, la profession est représentée par 160 entreprises et un total de six cents emplois environ. Ce qui représente, indiquent les corporations, environ 140 millions par an de salaires et 72 MF de cotisations sociales - le chiffre d'affaires global étant de 260 MF. Et la profession assurait la formation d'une vingtaine d'apprentis par an, sans compter la filière professionnelle de l'Education nationale.

Devant les menaces de ce nouveau "péril jaune", les prothésistes ont alerté élus locaux et parlementaires, et des interventions ont été effectuées auprès des ministères concernés pour tenter de trouver une solution au problème.

G.A.



Une affichette en province... (photo G. Dupin)

Quotidien du médecin

Mardi 3 octobre 1994

Les prothésistes dentaires exigent la transparence des prix

L'Union nationale patronale des prothésistes dentaires (UNPPD) est partie en croisade pour réclamer la "transparence totale des prix" de leurs produits, et protester contre la "concurrence sauvage" des importations, notamment en provenance des pays asiatiques.

Sur le thème "France, tes prothèses dentaires foutent le camp", l'UNPPD, qui revendique 40% des quelque cinq mille cinq cents laboratoires de prothèses dentaires, a lancé une campagne d'affichage en Ile-de-France et en province.

"Les prothèses dentaires venues de pays étrangers à des prix scandaleusement bas sont importées et placées en bouche sans que le patient en tire pour autant des avantages sur le plan financier", a déclaré à l'AFP Claude Pichard, président de l'UNPPD.

"Alors que les laboratoires ont baissé leurs prix de fabrication, les prothèses sont toujours remboursées au même tarif et une grande partie de la population doit y renoncer pour des raisons financières", a-t-il souligné.

A titre d'exemple, l'UNPPD cite un prix "moyen national" de 550 F à 750 F pour une couronne céramo-métallique fabriquée en France, contre 300 F pour un produit en provenance de Taïwan. Or, ce prix est multiplié "par quatre, voire par dix" par le dentiste, "qui ne tient pas compte de l'origine de la prothèse."

Actuellement, la Sécurité sociale rembourse une couronne 70% du tarif conventionnel de 705 F, soit environ 500 F.

Le Télégramme

Jeudi 29 septembre 1994

Les prothésistes dentaires bretons sont inquiets

Les 250 prothésistes dentaires bretons s'interrogent sur le devenir et la reconnaissance de leur profession. A la base de cette remise en question : l'arrivée en force de prothèses étrangères qui inondent le marché parisien depuis environ deux ans et qui risquent dans les mois prochains de faire leur entrée en province. 57 prothésistes exercent dans le Morbihan.

"Attention, danger !" lance Daniel Perron, le secrétaire administratif de l'union régionale des prothésistes installé à la maison des artisans, route d'Arradon. Près de 15% du marché de la prothèse sont déjà trustés par les exportateurs asiatiques et des pays de l'Est. "Les prothésistes bretons n'ont pas encore noté de baisse sensible dans leurs carnets de commandes, mais les produits d'importation ne tarderont pas à mettre en danger la profession."

Transparence

Une campagne nationale d'information est sur le point d'être lancée, avec la photographie d'une jolie Marianne édentée, victime de l'émulation commerciale internationale.

Une prothèse étrangère est bien évidemment moins chère mais pour quelle qualité ? Les prothésistes interpellent les politiques en demandant la transparence de l'origine, de la fabrication et surtout des prix exacts pratiqués par les prothésistes dentaires. S'il leur est difficile d'accuser leurs clients exclusifs (les dentistes) les prothésistes ont par contre décidé de mettre l'accent sur la qualité et d'insister sur leur propre niveau de compétence.

Les 250 prothésistes bretons espèrent ainsi prouver que leurs produits sont aussi compétitifs que les produits étrangers ; reste à déterminer clairement les prix et les marges pratiqués par les prothésistes et les dentistes pour que tout le monde puisse choisir sa prothèse en toute connaissance de prix et de qualité. Les prothésistes ouvrent la discussion. Ils espèrent ainsi sensibiliser le grand public et surtout leurs premiers clients : les dentistes.

La Nouvelle République du Centre-Ouest

vendredi 7 octobre 1994

La guerre des prothèses dentaires

Prix exorbitant, remboursement minimal, de plus en plus de Français reculent devant la dépense, tandis que les prothésistes accusent les dentistes de faire d'énormes plus-values.

Sur fond d'importations d'appareils à des prix dérisoires et de soins dentaires au coût exorbitant, la guerre des prothèses dentaires fait à nouveau rage entre prothésistes, dentistes, Sécurité sociale et mutuelles.

Le remboursement notoirement bas des prothèses dentaires, qui contraignent un nombre croissant de Français à reculer devant la dépense, est revenu sur le tapis avec une campagne publicitaire des prothésistes, qui s'estiment lésés par les plus-values réalisées par les dentistes.

"C'est scandaleux de voir les dentistes choisir des prothèses au coût de fabrication le plus bas, de préférence des pays asiatiques, sans pour autant répercuter l'écart des prix sur les patients", s'insurge Claude Pichard, président de l'Union nationale patronale des prothésistes dentaires (UNPPD).

Obligation de "tact et mesure"

La pose d'une couronne s'apparente en effet au luxe, si l'on considère qu'elle est remboursée à 70% du tarif conventionnel de 705 F, soit moins de 500 F, alors que les honoraires facturés par les dentistes atteignent jusqu'à 5 000 F variant en fonction des matériaux utilisés (acier, céramique, or).

"Mes discussions avec les patients prennent parfois des allures de palabres de marchands de tapis", confie un dentiste, qui admet calculer le prix des prothèses en fonction de la couverture complémentaire et de la solvabilité générale des clients.

Une pratique que condamne fermement le président de la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD),

le Dr Jacques Reignault, pour qui les dentistes *"ne sont pas des vendeurs de jeans qui calculent leurs marges à la tête du client"*.

Son calcul est simple : *"Les frais de gestion d'un cabinet s'élèvent à 600 F de l'heure, soit 55% de la facture totale"*. Pour lui, il est donc *"normal"* que le dentiste se ratrape sur les prothèses, dont les honoraires sont libres, contrairement aux soins conservateurs (extraction des dents, détartrage).

Si les prothèses représentent moins d'un tiers de l'activité d'un dentiste, elles constituent les deux tiers de ses revenus. L'obligation de *"tact et mesure"* stipulée par le code de déontologie est la seule limite aux éventuels débordements tarifaires.

Retour du dentier

Alors que les soins dentaires représentent quelque 40 milliards de francs par an, seuls 11 milliards sont remboursés par la "Sécu" (sur un total de 400 milliards de versements). Vingt-neuf milliards restent à la charge des patients, ou de leurs mutuelles.

Accusée d'*"inertie"* par les prothésistes, la Sécurité sociale impute la mauvaise couverture des dents à *"l'état des finances publiques, qui ne permet pas de faire passer ce dossier en priorité"*.

Les négociations sur la convention dentaire, gelée depuis 1991, n'ont pas permis d'arracher aux dentistes l'engagement de fournir aux patients une facture *"transparente"*, détaillant le prix de fabrication de la prothèse et les actes effectués.

En revanche, elles devraient déboucher prochainement sur l'élaboration d'un type de prothèse amovible à un tarif mieux remboursé, que les dentistes seraient tenus de respecter.

Le bon vieux dentier pourrait revenir à la mode...

Le Courrier de l'Ouest

Vendredi 7 octobre 1994

La guerre des prothèses dentaires fait rage

Sur fond d'importations d'appareils à des prix dérisoires et de soins dentaires au coût exorbitant, la guerre des prothèses dentaires fait à nouveau rage entre prothésistes, dentistes, Sécurité sociale et mutuelles

Paris - Le remboursement notoirement bas des prothèses dentaires, qui contraint un nombre croissant de Français à reculer devant la dépense, est revenu sur le tapis avec une campagne publicitaire des prothésistes, qui s'estiment lésés par les plus-values réalisées par les dentistes. "C'est scandaleux de voir les dentistes choisir des prothèses au coût de fabrication de plus bas, de préférence des pays asiatiques, sans pour autant répercuter l'écart des prix sur les patients", s'insurge Claude Pichard, président de l'Union Nationale Patronale des Prothésistes Dentaires (UNPPD).

Une Marianne fortement édentée sur des affiches est censée symboliser, pour l'UNPPD, l'état désastreux de la santé bucco-dentale des Français. Selon le CREDES? 24% des Français ont déjà renoncé aux soins pour des raisons financières, et 44% de ces cas concernent les dents, suivis de lunettes (21%).

La pose d'une couronne s'apparente en effet au luxe, si l'on considère qu'elle est remboursée à 70% du tarif conventionnel de 705 F, soit moins de 500 F, alors que les honoraires facturés par les dentistes atteignent jusqu'à 5 000 F.

De nombreux Parisiens ont pris le chemin de la province pour se "refaire la bouche" ou s'aventurent jus-

qu'à l'étranger (notamment à l'Est) pour échapper aux carences de la Sécurité sociale française, même si cette dernière est relayée par les mutuelles, qui prennent en charge en moyenne le triple du tarif conventionnel.

"Marchands de tapis"

"Mes discussions avec les patients prennent parfois des allures de palabres de marchands de tapis", confie une dentiste, qui admet calculer le prix des prothèses en fonction de la couverture complémentaire et de la solvabilité générale des clients. Une pratique que condamne fermement le président de la Confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD), le Dr Jacques Reignault. Son calcul est simple : "les frais de gestion d'un cabinet s'élèvent à 600 F de l'heure, soit 55% de la facture totale". Pour lui, il est donc "normal" que le dentiste se rattrape sur les prothèses, dont les honoraires sont libres.

Le retour du dentier

Alors que les soins dentaires représentent quelque 40 milliards de francs par an, seuls 11 milliards sont remboursés par la "Sécu", le reste étant à la charge des patients, ou de leurs mutuelles.

Accusée d'"inertie" par les prothésistes, la Sécurité sociale impute la mauvaise couverture des dents à l'"état des finances publiques, qui ne permet pas de faire passer ce dossier en priorité", selon le Dr Jacques Préel, chirurgien-dentiste conseil de la Caisse d'assurance maladie.

Les négociations sur la convention dentaire, gelée depuis 1991, n'ont pas permis d'arracher aux dentistes l'engagement de fournir aux patients une facture "transparente" détaillant le prix de fabrication de la prothèse et les actes effectués.

En revanche, elles devraient déboucher prochainement sur l'élaboration d'un type de prothèse amovible à un tarif mieux remboursé que les dentistes seraient tenus de respecter. Le bon vieux dentier pourrait revenir à la mode...

Calendrier des émissions

Radio et télévision

Radio	• Nostalgie	11 octobre 1994	21h00
	• Europe 1	6 octobre 1994	23h10
Télévision	• FR3	30 septembre 1994	23h50
	• M6	14 octobre 1994	20h30

Paris, le 4 octobre 1994

Monsieur le Président,

Monsieur le Président MONORY a bien reçu le dossier que vous lui avez fait parvenir, concernant la situation des prothésistes dentaires français.

Il vous remercie de lui avoir fait part, ainsi qu'à l'ensemble des sénateurs, de vos inquiétudes et de vos propositions

Les problèmes graves que vous soulevez n'ont pas échappé à la vigilance des membres de la Commission des Affaires Sociales du Sénat qui s'en sont préoccupés dès le printemps de cette année. Par ailleurs, ils ne manqueront pas d'examiner avec attention les suggestions que vous leur soumettez et de s'en entretenir avec les ministres chargés de la santé, et des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, principalement concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Sylvie ESPARRE

Monsieur Claude PICHARD
Président de l'Union Nationale
Patronale des Prothésistes Dentaires
80-82, rue de la Roquette
75011 PARIS

*Press book intermédiaire, en attendant les
parutions de périodiques*

PRESS BOOK

DE LA
CAMPAGNE DE PRESSE DE L'UNPPD
DECLINEE AUTOUR
DE LA CAMPAGNE D'AFFICHAGE
EN REGION PARISIENNE
DU 27 SEPTEMBRE AU 5 OCTOBRE 1994

- 1 - PRESSE NATIONALE
- 2 - PRESSE QUOTIDIENNE REGIONALE

Paris, le 26 octobre 1994

*Affichage
X ' TRA*

*Service de presse
Catherine TOESCA*

Dossier de presse

Vous le savez tous,

une grande campagne de communication, à l'initiative de l'Union Nationale, vient d'être lancée, le 27 septembre dernier.

Cet événement pour les **Prothésistes Dentaires de France** comporte plusieurs volets :

- Un affichage de 3x4 mètres dans Paris du 27 septembre au 3 octobre 1994
- Des affichettes 30x40 centimètres dans toute la France
- Une parution d'un quart de page dans le Figaro
- Une action auprès des médias (Presse écrite, Télévision, Radio)
- Une action directe auprès des décideurs politiques

Les deux derniers volets de cette campagne sont appuyés par un **dossier de presse** qui a été adressé **personnellement** à tous les députés et sénateurs, à tous les organismes officiels concernés, ainsi qu'aux médias.

Aujourd'hui, nous publions pour vous le texte de ce dossier dans son intégralité.

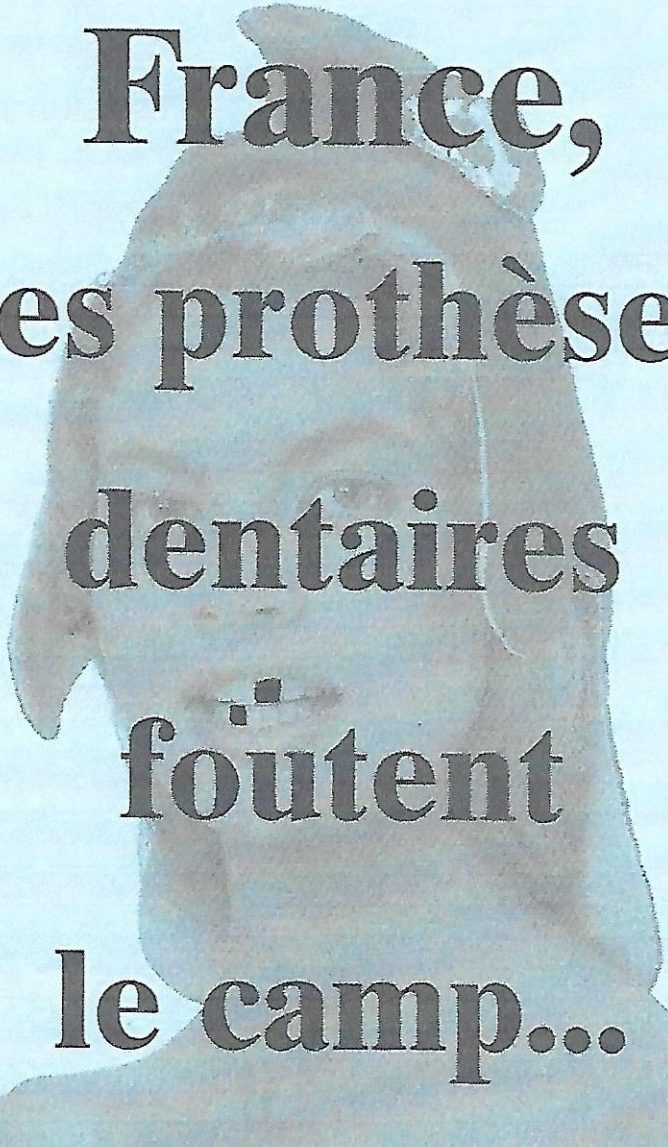
Nous ne manquerons pas de vous tenir informé des développements et résultats obtenus.

Bien à vous

Claude Pichard
Président National

Paru dans LE FIGARO

à l'initiative de l'UNPPD
Vendredi 30 septembre 1994



France, tes prothèses dentaires foutent le camp...

D'où viennent les prothèses dentaires ?

En principe, des mains d'un Prothésiste dentaire. Or actuellement 30 % des prothèses sont importées d'Asie. Ce sont ces 30 % qui fixent les prix. Des prix bas dont le consommateur ne bénéficie même pas. Moralité : de nombreux Prothésistes dentaires ne sont plus en mesure d'effectuer un travail de qualité. Car ce métier reste un artisanat. Précis, précieux. Et non reconnu.

Qui connaît les Prothésistes dentaires ?

Alors que la qualité des prothèses françaises est incontestée, le métier de Prothésiste dentaire n'a pas de véritable statut professionnel reconnu. Cette absence de réglementation entre en contradiction avec les règles en vigueur dans les autres pays Européens et ouvre la porte à bien des abus. N'importe qui en France peut créer un laboratoire, le gérer sans être soumis à une charte professionnelle. Paradoxal non ?

Que veulent les Prothésistes dentaires ?

Vivre de leur métier. Disposer d'une véritable réglementation, seule vraie garantie de qualité. Stopper les importations sauvages qui ont un effet destructeur sur la profession. Et vous permettre de mieux vivre. Quiconque a eu besoin un jour d'une prothèse dentaire sait à quel point le confort de celle-ci dépend d'un réglage minutieux, et d'un dialogue entre le Chirurgien Dentiste et le Prothésiste. Si ce savoir-faire devait disparaître, c'est votre santé qui en souffrirait. Voilà pourquoi les Prothésistes dentaires ont choisi de vous informer.

*Les Prothésistes dentaires
de France
veulent vivre !*

ET

D'où viennent les prothèses dentaires ?

En principe, des mains d'un Prothésiste dentaire. Or actuellement 30 % des prothèses sont importées d'Asie. Ce sont ces 30 % qui fixent les prix. Des prix bas dont le consommateur ne bénéficie même pas. Moralité : de nombreux Prothésistes dentaires ne sont plus en mesure d'effectuer un travail de qualité. Car ce métier reste un artisanat. Précis, précieux. Et non reconnu.

Qui connaît les Prothésistes dentaires ?

S Alors que la qualité des prothèses françaises est incontestée, le métier de Prothésiste dentaire n'a pas de véritable statut professionnel reconnu. Cette absence de réglementation entre en contradiction avec les règles en vigueur dans les autres pays Européens et ouvre la porte à bien des abus. N'importe qui en France peut créer un laboratoire, le gérer sans être soumis à une charte professionnelle. Paradoxal non ?

Que veulent les Prothésistes dentaires ?

Vivre de leur métier. Disposer d'une véritable réglementation, seule vraie garantie de qualité. Stopper les importations sauvages qui ont un effet destructeur sur la profession. Et vous permettre de mieux vivre. Quiconque a eu besoin un jour d'une prothèse dentaire sait à quel point le confort de celle-ci dépend d'un réglage minutieux, et d'un dialogue entre le Chirurgien Dentiste et le Prothésiste. Si ce savoir-faire devait disparaître, c'est votre santé qui en souffrirait. Voilà pourquoi les Prothésistes dentaires ont choisi de vous informer.

***Les Prothésistes dentaires
de France
veulent vivre !***

Les mobiles

1°) Politiques : dénoncer l'absence d'une réglementation professionnelle

Une réglementation professionnelle doit être enfin créée pour définir les conditions d'accès à la profession, les conditions d'exercice, les droits et devoirs des prothésistes dentaires et leurs responsabilités en matière de fabrication et d'utilisation de matériaux biocompatibles et normalisés. L'urgence de cette réglementation professionnelle devient une obligation, ne serait-ce que par souci de l'harmonisation européenne.

2°) Économiques et médicaux : défendre le savoir-faire et la qualité française

L'excellence de la qualité française est incontestée, pourtant celle-ci est dédaignée pour des raisons le plus souvent mercantiles. Et ces pratiques n'entraînent aucune minoration financière, ni pour le consommateur, ni pour la Sécurité Sociale, ou autres assurances.

En effet, à l'heure actuelle, des prothèses dentaires venues de pays étrangers à des prix scandaleusement bas sont placées en bouche sans procurer d'avantage financier au patient.

Or, la prothèse dentaire n'est pas un produit de simple consommation. Depuis longtemps, des recherches scientifiques ont démontré l'importance des matériaux utilisés, de leurs transformations et des répercussions biologiques. Tant que la provenance et la composition des prothèses dentaires ne sont pas identifiées, il est impossible de prévenir leurs incidences sur la santé, ni d'assumer le suivi. Enfin, comme dans toutes les industries touchées par ce phénomène, ces délocalisations ont un effet économique destructeur sur la profession.

3°) Sociaux : nous sommes tous concernés

Tôt ou tard, nous avons ou nous aurons tous besoin d'une prothèse dentaire, en dépit des progrès d'hygiène et de prévention. Les répercussions d'une mauvaise denture sur la santé ne sont plus à prouver (dysfonctionnement du système digestif, infections, migraines et autres dangers...).

Sans même évoquer les professions qui exigent un physique avenant, une apparence saine est aujourd'hui directement liée aux possibilités d'emploi et de vie sociale.

Qu'elle rectifie, qu'elle répare, qu'elle entretienne ou qu'elle reconstitue notre denture, la prothèse fait partie de notre vie.

Que veulent les prothésistes dentaires français ?

L'acquisition d'une réglementation professionnelle

Les professionnels et des parlementaires demandent qu'une réglementation professionnelle soit mise en place pour définir les droits et les devoirs des prothésistes dentaires, et ceci depuis des années.

Elle doit être créée pour définir : les conditions d'accès, les conditions d'exercice, les droits et les devoirs de la profession.

La loi du marché recommanderait de chercher des débouchés commerciaux à l'extérieur du territoire. Cependant, la non-reconnaissance européenne des diplômes existants et les conditions imposées à l'installation interdisent aux prothésistes dentaires français de s'installer dans un autre pays de la CE. En revanche, des professionnels étrangers ayant échoué à leurs diplômes viennent s'installer dans notre pays où de plus, des produits non identifiés peuvent arriver sans contrôle sur le marché national.

Une formation reconnue

Le Parlement Européen a reconnu la nécessité d'un niveau III pour les prothésistes dentaires et voté le 18 septembre 1987 une résolution n°A2-98/87. Les prothésistes dentaires français ont mis en place le BMST de niveau III.

La transparence

1- La transparence des prix

Les prothésistes dentaires français demeurent les seuls professionnels européens dont les prix de facturation sont occultés. Les pays européens ont dans leur ensemble opté pour la transparence des prix à la grande satisfaction des professionnels et consommateurs.

2- La transparence de l'origine

C'est le prothésiste dentaire qui doit assurer la conformité et la qualité du produit livré. En art dentaire, la normalisation est présente mais ne couvre pas encore tous les champs d'intervention. Il faut prendre des dispositions pour authentifier l'origine de la fabrication de la prothèse dentaire.

3- La transparence de la fabrication

Dans l'ignorance de la qualité des travaux qui leur ont été posés auparavant, des patients peuvent être appareillés de prothèses composées d'alliages différents, voire incompatibles et générer des réactions nuisibles graves. Enfin, certains alliages ne conviennent pas à tous (allergies, suspicions cancérogènes, etc.) Il semble aujourd'hui légitime que le patient-consommateur soit averti de ce qui lui est mis en bouche.

Une carte d'identification des matériaux placés en bouche, destinée au patient, "l'Euro-Mémo-Carte" (EMC), a été créée en 1988 par l'UNPPD (Union Nationale Patronale des Prothésistes Dentaires) et proposée aux chirurgiens-dentistes.

Aujourd'hui, cette carte devrait être obligatoire.

Les remboursements actuels

On entend souvent dire que les soins prothétiques sont coûteux et peu pris en charge. Aujourd'hui, une grande partie de la population (60%) n'a pas accès aux prothèses dentaires pour des raisons économiques.

Les laboratoires de prothèses dentaires n'ont pas augmenté leurs prix depuis plusieurs années ; au mieux, ceux-ci ont été bloqués. Au pire, ils ont diminué pour en revenir au niveau des prix pratiqués en 1983/87. Quelques exemples de prix moyens nationaux facturés par les prothésistes dentaires :

- une couronne métallique (non précieuse) : 300F
- une céramo-métallique : de 550 à 750F
- une prothèse totale (dentiers hauts ou bas) : 1000F

De plus, quelle que soit l'origine de la prothèse, celle-ci est prise en compte par les organismes sociaux même si cette dernière n'a pas généré de cotisations sociales lors de sa fabrication à l'étranger. De nombreux pays ne remboursent pas les travaux issus de pays étrangers au leur.

La responsabilité

La législation actuelle repose essentiellement sur la responsabilité du chirurgien-dentiste ou du stomatologiste car c'est le seul interlocuteur du patient-consommateur. Pourtant, le prothésiste dentaire mis en cause est parfois condamné pour son rôle de fabricant.

La Directive européenne n°93-42 qui va être applicable à compter du 1^{er} juillet 1998 instaure une responsabilité partagée entre les différents membres de l'équipe dentaire.

Les prothésistes dentaires. Qui sont-ils ?

Le profil actuel

On recense environ 5 500 entreprises, en grande majorité artisanales, totalisant à peu près 23 000 emplois. La majorité des laboratoires ont plus de deux salariés et neuf sur dix sont situés en agglomération urbaine. Les prothésistes dentaires français forment une population jeune (en 1991, l'âge moyen était de 41 ans).

Frappée par la délocalisation et autres pressions, cette population est dramatiquement touchée par le chômage qui atteint surtout les professionnels les plus qualifiés.

La formation

C'est un métier très évolutif d'acquisitions technique et gestuel. Par une méthodologie définie, il consiste à concevoir et fabriquer une pièce sur mesure à partir de composants multiples. Chaque prothèse est donc un objet unique, réalisé à partir d'empreintes prises par le chirurgien-dentiste ou le stomatologiste qui la posera "en bouche".

Cette filière artisanale débute en fin de classe de seconde générale. En trois ans, on accède au CAP, plus deux ans pour le BTM (Brevet Technique des Métiers), le BM (Brevet de Maîtrise) ou le BP (Brevet Professionnel). Le BMST (le récent Brevet de Maîtrise Supérieur et Technique) nécessite deux années supplémentaires.

Les enseignements portent sur des matières telles que la morphologie, l'ostéologie, la myologie, l'implantologie, l'occlusodontie, etc.

Sur un plan technique, ils portent sur la connaissance et le travail de la métallurgie, des résines, des céramiques et autres matériaux (ex. : toxicité, résistance mécanique, corrosion...) et sur l'esthétique.

Contrairement à d'autres filières techniques françaises, les contenus des formations ont été réactualisés en permanence par les professionnels. Mais le décalage s'est accentué entre l'enseignement de l'éducation nationale et les réalités pratiques utiles dans la profession.

Par ailleurs, les prothésistes dentaires français sont placés en position de quasi-illégalité vis-à-vis de leurs collègues européens. Dans tous les pays de la communauté, pour créer ou gérer un laboratoire, il faut appliquer les règles édictées par la réglementation professionnelle en vigueur dans ces pays et être titulaire des diplômes nécessaires. En France, toute personne peut encore ouvrir un laboratoire, sans diplôme ni contrôle. Rappelons donc qu'il s'agit d'une profession travaillant pour le secteur médical.

L'investissement

Comme toutes les professions à composantes technologiques importantes, les besoins d'investissements ont été croissants ces dernières décennies. La création d'un laboratoire sérieux se situe entre sept cent mille et un million de francs. On estime qu'il faut aujourd'hui investir trois fois plus qu'il y a dix ans, ce que le pouvoir d'achat en forte baisse n'autorise plus.

Paradoxe d'une profession au statut particulier

Évoluant dans le secteur sanitaire et social, les prothésistes dentaires relèvent du Ministère de l'Artisanat. Ils travaillent en partenariat avec les chirurgiens-dentistes et les stomatologistes, dépendants du Ministère de la Santé.

Les Plus pour le consommateur

Actuellement, le consommateur n'est pas en mesure d'apprécier la nature des matériaux employés, la composition des alliages, la qualité des prestations, l'origine de la fabrication et donc les incidences sur sa santé générale. Il manque aussi de repères sur le prix qu'il aura à payer, le montant des différents postes, les remboursements éventuels de la Sécurité Sociale et autres assurances.

Il est impératif :

- d'utiliser en priorité des produits normalisés
- d'interdire l'utilisation de tout matériau présentant des dangers de toxicité
- de prendre toute disposition pour s'assurer de la qualification des professionnels.

Ce qui changerait pour la qualité de la prothèse dentaire

La carte des alliages placés en bouche étant remise au patient :

- il connaîtrait ainsi avec exactitude les véritables composants des prothèses dentaires
- il serait assuré de recevoir des prothèses de qualité, respectant les normes de fabrication et évitant les problèmes d'incompatibilité de matériaux, en cas d'adjonction ultérieure de prothèses dentaires d'origines de fabrications différentes.

Ce qui changerait pour le prix de la prothèse dentaire

Une transparence totale informerait clairement le patient-consommateur de l'origine de la fabrication, du coût et de la composition de la prothèse dentaire.

Le choix entre plusieurs solutions devrait être donné aux patients, autant de solutions qui permettraient au plus grand nombre (60%) d'accéder aux appareillages prothétiques.

Il serait ainsi plus à même de choisir son traitement selon la qualité de la prothèse, c'est-à-dire qu'il pourrait ainsi trouver la meilleure adéquation entre le prix et la qualité de la prothèse dentaire et les honoraires réclamés.

La facture du laboratoire étant fournie au patient, il serait assuré de la composition de sa prothèse dentaire et recevrait toute garantie sur sa réalisation.

